



Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE

Dossier d'accélération de la GIRE

2.D Planification des interventions et hiérarchisation des mesures

Octobre 2021

Qu'est-ce que le plan d'action pour la GIRE ?

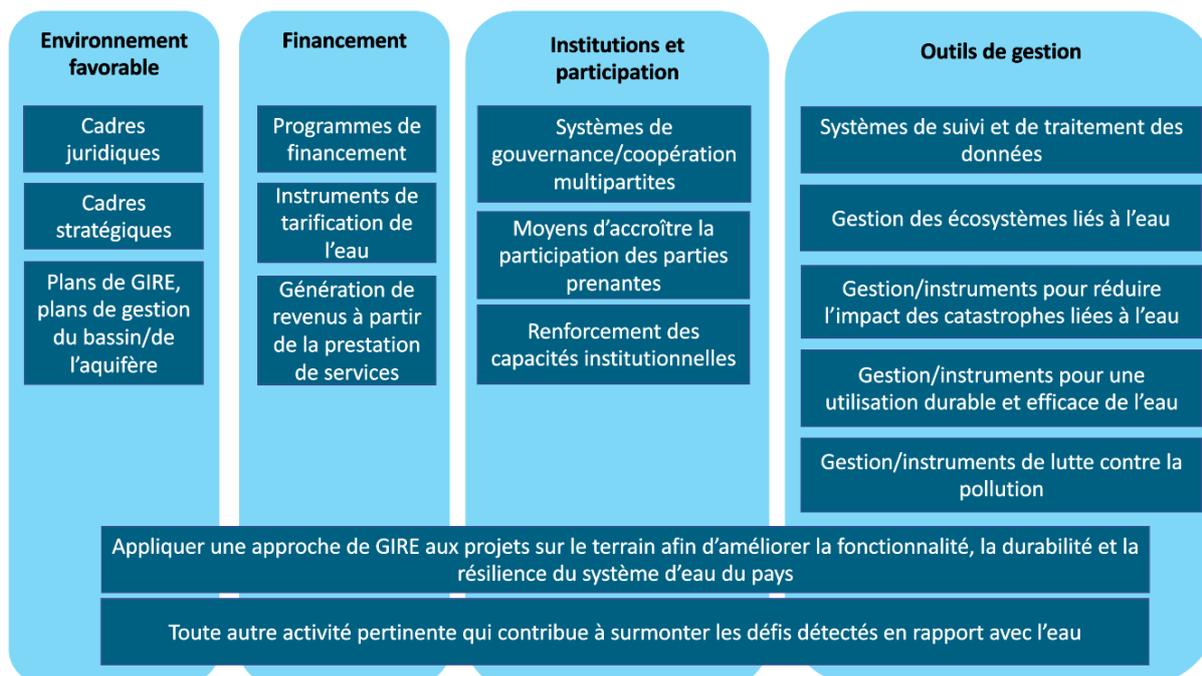
Un plan d'action pour la GIRE est un engagement pluriannuel partagé par les différentes parties prenantes du pays pour faire progresser la mise en œuvre de la GIRE en tant que contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) liés à l'eau. Il doit inclure un nombre limité d'interventions prioritaires conçues pour relever plus facilement certains défis majeurs du pays dans le domaine de l'eau. Ces interventions doivent être autant d'opportunités ambitieuses d'investissements susceptibles de faire avancer l'objectif 6.5.1 et les autres ODD liés à l'eau. Elles sont censées attirer des financements et un soutien de la part du secteur public, du secteur privé et des donateurs internationaux. L'optique et le cadrage du plan d'action doivent être réalistes et pragmatiques.

Loin d'être un nouveau plan national à part entière, le plan d'action pour la GIRE doit plutôt être rattaché au cadre stratégique existant pour la GIRE et le compléter. Il doit inclure un portefeuille d'interventions liées à l'eau approuvées par le gouvernement, qui ont été définies dans le cadre d'un processus de dialogue multipartite et selon une approche de gestion intégrée des ressources en eau. Il ne doit pas non plus s'agir d'un document totalement indépendant, sans rapport avec les activités en cours pour atteindre les ODD liés à l'eau, les objectifs d'adaptation aux changements climatiques, les cibles relatives à la biodiversité et d'autres mécanismes pertinents. Étant donné que le contexte de chaque pays est différent, il n'y a pas de « recette miracle » pour élaborer un plan d'action pour la GIRE. Si un pays dispose déjà d'un plan national pour la GIRE ou d'un plan similaire, l'étape 2 peut se concentrer sur la manière de mettre en œuvre certains aspects de ce plan. Il pourrait s'agir, par exemple, de mobiliser plusieurs parties prenantes afin d'accélérer les interventions de ce plan qui sont susceptibles de procurer, facilement ou rapidement, des retombées positives. Si un pays ne dispose pas encore de plan national pour la GIRE, l'étape 2 peut servir à déterminer s'il est nécessaire d'élaborer officiellement un tel plan, ou plutôt d'intégrer l'approche de GIRE dans les Contributions Déterminées au niveau national (CDN) ou le Plan National d'Adaptation (PNA), entre autres interventions envisagées à l'étape 3. De même, si un pays dispose d'un plan national pour la GIRE obsolète, la mise à jour de ce plan pourrait être une activité de l'étape 3 à laquelle on pourrait donner la priorité à l'étape 2.

Contenu d'un plan d'action pour la GIRE

Le plan d'action pour la GIRE doit inclure une *liste restreinte* d'interventions prioritaires qui peuvent être financées et mises en œuvre de manière réaliste dans un délai convenu (la liste plus longue des autres interventions identifiées au cours de l'étape 2 peut être conservée en vue d'un examen futur). Le plan d'action doit être à la fois ambitieux et réaliste, en reconnaissant que la mise en œuvre intégrale de la GIRE et ses résultats finaux peuvent prendre beaucoup plus de temps que le calendrier proposé pour le plan d'action (qui s'étend généralement sur 3 à 5 ans, avec un suivi semestriel ou annuel de préférence pour assurer un contrôle et une évaluation appropriés). La liste restreinte des interventions sélectionnées doit comporter un cadre de suivi élémentaire, indiquant la manière dont ces interventions contribueraient à relever les défis liés à l'eau. Ce cadre de suivi élémentaire peut être défini pour l'ensemble du plan d'action ou pour des lots d'interventions connexes, regroupées par thème ou par zone géographique.

Domaines d'interventions possibles



Les interventions peuvent avoir une portée nationale, sous-nationale ou transfrontalière. Le plan d'action doit énoncer le contexte de ces interventions, les acteurs responsables, les ressources humaines nécessaires, le calendrier ainsi que les sources de financement potentielles ou réelles, tout en incluant un cadre de gestion et un ou plusieurs mécanismes de coordination appropriés pour faciliter la mise en œuvre de ces interventions, leur suivi et leur évaluation. Les fiches techniques des interventions doivent être jointes en annexe au plan d'action. Par ailleurs, des notes d'orientation supplémentaires peuvent être rédigées si nécessaire, afin de présenter les interventions de manière attrayante et d'accroître ainsi la probabilité de leur financement.

Le plan d'action pour la GIRE devrait s'appuyer sur les priorités, plans, programmes et processus nationaux en cours, pour faire en sorte que les solutions qu'il propose contribuent à satisfaire les engagements en vigueur, augmentant ainsi l'efficacité et l'impact des ressources qui y sont dédiées. La mesure à laquelle les travaux portent sur des aspects allant au-delà de l'ODD 6.5.1 est à la discrétion de chaque pays. Voici quelques exemples de points d'ancrage auxquels le processus de l'étape 2 pourrait être relié :

- les initiatives nationales officielles en cours ou prévues en matière de gouvernance de l'eau, telles que les plans nationaux ou infranationaux pour la GIRE ;
- les priorités liées à l'action climatique, telles qu'énoncées dans les Contributions Déterminées au niveau National (CDN), le Plan National d'Adaptation ou les projets du Fonds Vert pour le Climat, entre autres ;
- les objectifs nationaux liés à la biodiversité, tels que ceux du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ;
- les initiatives de réduction des risques de catastrophe telles que celles relevant du Cadre de Sendai ;
- d'autres cadres nationaux et régionaux de développement durable, programmes d'investissement ou projets de développement socio-économique connexes, en cours de mise en œuvre ou en préparation ;
- les processus de réforme de la gouvernance de l'eau en cours ;

- les processus de réforme de la gouvernance en cours, qui mettent l'accent sur le renforcement de la participation et de l'inclusion de toutes les parties prenantes, y compris les groupes marginalisés et vulnérables, dans les processus de planification et de prise de décision.

Le Programme de soutien insiste sur l'importance de mobiliser des parties prenantes variées et d'encourager le dialogue entre elles afin d'acquérir une vision globale des défis liés à la gestion de l'eau, ce qui augmente la probabilité qu'un large éventail d'acteurs finissent par adhérer au plan. En reconnaissant l'importance de ne pas prendre de décisions sans consulter les personnes qu'elles sont susceptibles d'affecter, **le plan d'action pour la GIRE doit fidèlement traduire les contributions que les différentes parties prenantes ont apportées lors des consultations ou ateliers en présentiels et/ou virtuels.** Compte tenu de ce caractère multipartite, chaque intervention peut être soutenue et mise en œuvre par une ou plusieurs organisations en coordination avec l'administration nationale.

Prise en compte de la dimension de genre dans le plan d'action

Compte tenu du rôle important que jouent les femmes dans la gestion des ressources en eau, il est essentiel que le processus et les résultats de l'étape 2 tiennent compte de la dimension de genre et cherchent à soutenir activement l'intégration de cette dimension dans la gestion des ressources en eau lors de toutes les étapes, conformément à l'ODD 5 sur l'égalité entre les sexes.



Hiérarchisation des interventions

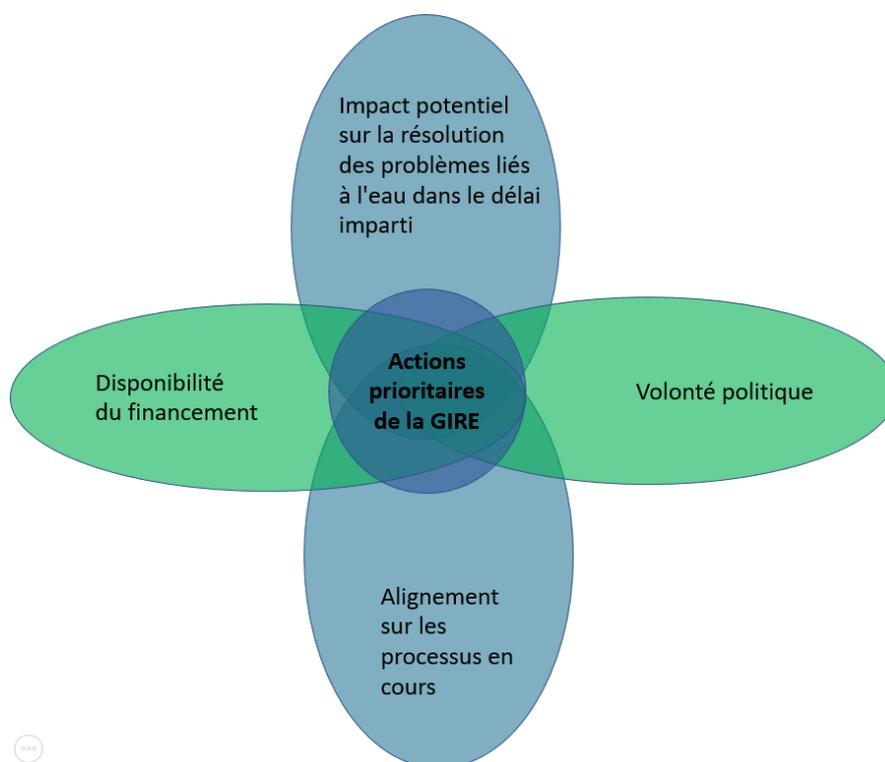
La clé du succès de ce processus réside dans **l'établissement d'un ordre de priorité** pour les interventions qui visent à relever les défis liés à l'eau. Les critères de hiérarchisation des interventions potentielles peuvent varier d'un pays à l'autre. Toutefois, nous proposons, avec le schéma suivant, un modèle simplifié composé de quatre critères. L'un des moyens suggérés pour associer de manière transparente les parties prenantes à cette tentative de hiérarchisation consiste à utiliser une simple feuille de calcul (voir l'annexe 1) ou un système de vote en ligne pour que les participants classent eux-mêmes les interventions potentielles par ordre de priorité en fonction de ces critères (ou d'autres critères à la discrétion du pays). Les interventions qui obtiendraient une note supérieure à un seuil prédéfini (par exemple, 75 %) seraient les plus susceptibles d'aboutir aux résultats escomptés. Elles seraient donc reconnues comme les interventions prioritaires du plan d'action pour la GIRE. Lors de la hiérarchisation des interventions, il est suggéré de s'inspirer des principes de valorisation de l'eau (voir encadré ci-contre), étant donné que le recours à des valeurs partagées par différents participants peut mettre en évidence des mesures susceptibles d'avoir un impact plus important à long terme. Il convient de noter que le Partenariat mondial pour l'eau s'est engagé, dans sa Stratégie 2020-2025, à soutenir l'intégration des multiples valeurs de l'eau dans les prises de décisions.

Principes de valorisation de l'eau

Ces principes, adoptés par le Panel de haut niveau des Nations Unies sur l'eau, peuvent être pris en compte pour établir l'ordre de priorité des interventions potentielles (cliquez sur [ce lien](#) pour en savoir plus) :

1. Reconnaître et comprendre les multiples valeurs de l'eau
2. Réconcilier les valeurs et instaurer la confiance
3. Protéger les sources
4. Éduquer pour autonomiser et sensibiliser le public
5. Investir et innover

Annexe 1 : exemple de matrice de hiérarchisation



Interventions potentielles	Volonté politique (de 1 à 10, 10 étant la note la plus élevée)	Alignement avec les processus en cours (de 1 à 10, 10 étant la note la plus élevée)	Possibilités de financement (de 1 à 10, 10 étant la note la plus élevée)	Impact potentiel (de 1 à 10, 10 étant la note la plus élevée)	Total (somme des points par intervention)
Intervention 1					
Intervention 2					
Intervention 3					
...					